

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 349

présenté par

M. Leclerc, M. Bony, M. Cattin, M. Straumann, Mme Meunier, Mme Bazin-Malgras,
Mme Anthoine, M. Pauget, M. Fasquelle, Mme Valentin, Mme Louwagie, M. Viala, M. Jean-
Pierre Vigier et M. Descoeur

ARTICLE 61

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce projet de loi visant avant toute chose à améliorer la compétitivité de notre économie, il n'apparaît pas opportun de se disperser sur des considérations mettant en exergue un « intérêt social » d'une entreprise.